

## **Rapport du Président**

Commission permanente

vendredi 7 juillet 2023

**N° CP-2023-6-12-13**

**N° applicatif 6429**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service jeunesse

#### **Service consulté**

### **ACTION EN FAVEUR DE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE DANS LES COLLÈGES ALSACIENS**

Résumé : Soucieuse du bien-être de ses collégiennes et de ses collégiens, la Collectivité européenne d'Alsace investit chaque année dans l'amélioration de leur cadre de vie éducatif.

La précarité menstruelle devient un thème de santé publique de plus en plus visible. La Collectivité souhaite s'engager sur le sujet en installant à partir de la rentrée 2023 des distributeurs de protections périodiques dans 13 collèges. Intitulé « les Indispensables », ce dispositif, qui se veut ambitieux et adapté aux besoins des équipes éducatives, intègre au-delà de son offre matérielle, une volonté d'accompagnement pédagogique.

Le présent rapport présente la démarche de mise en place du dispositif au sein de 13 collèges repartis sur l'ensemble du territoire alsacien, à partir de l'année scolaire 2023-2024.

#### **Un contexte de précarité menstruelle et un service rendu aux collégiennes alsaciennes**

Par la mise en place du dispositif « Les Indispensables », la Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans la lutte contre la précarité menstruelle, et pour le bien-être des jeunes au collège.

La précarité menstruelle est la difficulté ou le manque d'accès des personnes réglées aux protections hygiéniques faute de moyens. Selon de récentes études, 97 % des adolescentes entre 12 et 19 ans indiquent que les protections périodiques coûtent trop cher, et près de 8 collégiennes sur 10 se sont déjà trouvées "en pénurie de protections à l'école", pour des raisons variées parmi lesquelles la précarité et l'irrégularité des premières règles, non anticipée car peu évoquée.

Dès novembre 2021, la Collectivité a travaillé avec les équipes pédagogiques des collèges de Solignac et de Sainte-Marie-aux-Mines afin de faire un état des lieux des besoins.

La Collectivité propose d'apporter une réponse à un double objectif :

- Lutter contre la précarité menstruelle sans discriminer et sans mettre en avant la difficulté financière des foyers concernés,
- Lever le tabou des règles à l'arrivée de la puberté.

La présentation complète du dispositif, qui se décline en une offre « socle » et une offre complémentaire « Éducation Artistique et Culturelle » (EAC), ainsi que la liste des collèges bénéficiaires au titre de l'année 2023-2024 figurent en annexe 1 du présent rapport.

Pour cette première année, le choix des collèges participants s'est orienté vers ceux qui connaissent un public précaire ou dont les projets d'établissement s'inscrivaient naturellement dans l'axe de cette action (programmation de travaux dans les sanitaires, remarque du conseil de la vie collégienne sur la question). Une attention particulière a été portée sur une répartition équilibrée des établissements retenus entre les territoires nord et sud. Le choix a été partagé et validé avec les services du Rectorat. L'objectif pour l'année 2024-2025 sera de couvrir l'intégralité des territoires.

### **Coût global des actions :**

L'offre « socle » pour les 13 collèges participants représente un montant de 25 000 € et englobe la mise à disposition de protections périodiques, à usage unique ou lavables, ainsi qu'une sélection d'ouvrages sur la thématique du cycle menstruel, des changements et du rapport au corps.

L'offre complémentaire « EAC » prévoit la prise en charge de l'intervention de l'artiste et d'experts thématiques, pour un montant de 11 000 €. Cette intervention artistique a pour enjeu l'appropriation par les collégiens des sujets « santé, hygiène et bien-être au collège ». Elle se matérialisera par la réalisation d'une œuvre collective in situ.

Le déploiement de l'opération pour l'année scolaire 2023-2024 représente ainsi un coût total de 36 000 €.

Les quantités de protections mises à disposition sont dimensionnées pour couvrir les besoins de l'année scolaire. En fin d'année, un réassort sera proposé aux établissements et pris en charge par la Collectivité. Si le stock se révélait insuffisant en cours d'année, le référent de l'établissement se mettra en contact avec le service Jeunesse qui assurera un réassort adapté.

Il est précisé que l'offre complémentaire « EAC » a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la Politique de la Ville.

## **Perspectives du dispositif « Les Indispensables »**

La Collectivité proposera un accompagnement des jeunes et des équipes pédagogiques dans les collèges concernés. Il permettra aussi de consolider les bonnes pratiques de l'établissement vis-à-vis des collégiens : réflexion autour de la qualité des sanitaires (mise en place de poubelles dans les toilettes individuelles, savon), accompagnement transversal de l'équipe éducative.

Un bilan sera fait à mi-parcours de l'année scolaire et en fin d'année scolaire en juin 2024. Seront pris en compte des éléments qualitatifs et quantitatifs, et notamment sur la base de :

- L'analyse de l'utilisation des protections périodiques mises à disposition,
- Un questionnaire proposé aux élèves des Conseils de la Vie Collégienne (CVC)
- Une réunion de bilan organisée avec les référents des collèges participants (Infirmières scolaires, professeurs, CPE, principaux)

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la mise en place d'un nouveau dispositif de lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges, intitulé « Les Indispensables », tel qu'il est présenté en annexe 1 du présent rapport, ainsi que les dépenses afférentes.

Le montant alloué à cette opération s'élève à 36 000 €.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'opération suivante :

Chapitre	Programme	Opération	Enveloppe	Montant
011	P207	O002	P207E01	36 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.